



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, un **AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Directeur général adjoint et greffier de la Ville :

QU'une **séance extraordinaire** du conseil municipal aura lieu à l'**Hôtel de Ville**, situé au 50, rue Saint-Patrick, **le mardi 18 décembre 2018, à 19 h 30** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Mot de bienvenue ;
- 2) Avis de convocation ;
- 3) Ouverture de la séance extraordinaire ;
- 4) Adoption de l'ordre du jour ;
- 5) Adoption et dépôt - Budget pour l'exercice financier 2019 ;
- 6) Adoption et dépôt - Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 ;
- 7) Adoption – Projet de Règlement 596-18 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2019 ;
- 8) Période de questions ;
- 9) Levée de la séance.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 10^e JOUR DE DÉCEMBRE 2018

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA